

SOMMAIRE

EDITO

PAGE 3



Simplifier toujours, simplifier encore, par Bruno Delaval,
directeur régional de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais

VIE ASSOCIATIVE

PAGE 4



L'engagement des associations par Francis Calcoen,
président de l'Uriopss Nord - Pas-de-Calais

PAGE 6

Hommage à Henri Petit, ancien président de l'Uriopss NPDC

PAGE 9

Intervention de Michel Dagbert, président du Conseil général
du Pas-de-Calais

PAGE 10

Intervention de Didier Manier, président du Conseil général du Nord

PAGE 14

Intervention de Cécile Bourdon, vice-présidente du Conseil régional
du Nord - Pas-de-Calais en charge de la santé

PAGE 16

La loi sur l'économie sociale et solidaire a été adoptée cet été

PAGE 18

Quid de la stratégie Europe 2020 et du FSE ?

PAGE 21

Focus sur les Etats généraux du travail social par André Bouvet,
directeur régional de la DRJSCS Nord - Pas-de-Calais

PAGE 22

Intervention de Véronique Yvonneau directrice chargée de l'offre
médico-sociale à l'ARS Nord - Pas-de-Calais

PAGE 26

Les budgets 2015 par Marc Pillon, conseiller technique Uriopss Rhône-
Alpes

PAGE 36

Les grandes réformes sociales par Valérie Delaet, responsable
du service juridique, ressources humaines

PAGE 39

**La loi du 5 mars 2014 : la réforme de la formation
professionnelle** par Mathilde Le Bihan, responsable du service formation

LA PRESSE EN PARLE

41 à 44



ACTUALITES DES SECTEURS

Encart



**Personnes âgées : PUV et accueils de jour autonome - EHPAD - Ebola -
Services à la personne - Adaptation de la société au vieillissement**

A PROPOS

11



WWW.URIOPSS-NPDC.ASSO.FR

12



ANNONCEURS

2^e, 3^e de couverture, 15, 24



Bruno
Delaval
directeur
régional



Simplifier toujours, simplifier encore

Libérer les synergies, découpler les actions, alléger les charges, simplifier les normes. Tout un programme que nous avons décliné lors de notre rentrée 2013 « *Les associations sanitaires, sociales et médico-sociales face au "choc de la simplification"* » et repris, le 30 septembre 2014 « *Les associations sous pression, quelles perspectives pour les établissements et services ?* » en travaillant sur le « choc de simplification » et les « coûts de fonctionnement ». Dans un débat public sur la vie associative, organisé par le Mouvement associatif, parler de la simplification administrative a fait rire la salle. Cela choque car chaque participant a revécu des tracasseries administratives quand ce ne sont pas des phobies (*sic*).

Pour chacun, le mot simplification n'est qu'incitative et relève de la méthode Coué : les normes explosent, les procédures sont complexes, les coûts atteignent des sommets. L'exercice du budget prévisionnel 2015 a de nouveau fait mal. Un choc de complexification... Des mesures sont inapplicables, à croire que les mécanismes d'élaboration des lois, des textes réglementaires, des règles administratives sont sur le mode surproduction. Le trop plein au moment où il faut maîtriser les coûts. N'oublions pas qu'il y a un secrétariat d'Etat chargé de la simplification et qu'une seconde vague de simplification vient d'être soumise au Conseil des ministres.

L'Uriopss a toujours réclamé que l'impact et les effets des normes, des taxes soient étudiés. Cela conduit à l'étranglement administratif des structures et menace de les détourner de leur objet principal, à savoir les personnes accueillies et accompagnées. La réduction des moyens, est devenue une priorité absolue pour tous les financeurs et la courbe des charges du travail et des charges financières progresse. L'explication tient au principe de précaution et à celui de justification du premier euro engagé. La production de normes révèle le symptôme d'une société devenue de plus en plus bureaucratique.

Les adhérents ont collectivement analysé les ruptures de parcours, le non recours à des droits ouverts, les « bidouillages » pour régler les situations individuelles et, les conséquences sur le fonctionnement des établissements et services. Sur un plan économique, cela prend la forme d'un étau qui obligerait à licencier en raison d'un taux directeur qui ne prend pas en compte les exigences réglementaires.

Le travail engagé autour du programme AGILLE « améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion » repose sur la possibilité d'assouplissements et/ou de dérogations à ces normes.

Il doit aussi permettre de mesurer un impact, à ce jour, peu analysé des lourdeurs et des incohérences administratives. Gageons que ce travail concret débouche dans les deux départements : le Pas-de-Calais et les territoires de l'Avesnois et du Valenciennois. L'assemblée des départements de France - ADF - lors de son 84^e congrès à Pau, les 5, 6 et 7 novembre, a signé une convention cadre avec l'Etat. Ce sujet a également été au centre du comité de pilotage de la lutte contre l'exclusion du 5 novembre.

Simplifier, simplifier, il en restera toujours quelque chose.